Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 31 mars 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, PONSOT Claire, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, VETTER Jean, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

LE GALL Bruno, qui a donné pouvoir à LE FRANC Clément,

GAUDICHEAU Benoît, qui a donné pouvoir à ESPITALIER-NOËL Ludovic,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Ludovic ESPITALIER-NOËL.

2026-04-19 - Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Rapporteur : Clément LE FRANC

La circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants, rappelée par les circulaires des 18 février 2002 et 27 janvier 2004 ainsi que par l'instruction du 24 avril 2002, préconisait d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de correspondant en charge des questions de défense.

Investis d'une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense, les correspondants défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental.

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir disposer d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense. Cette information porte notamment sur l'organisation de la Défense, le parcours de citoyenneté, les activités de défense, la mémoire et la reconnaissance. A cet effet, les correspondants défense sont destinataires d'une information spécifique par voie postale telle que la revue mensuelle Armées d'Aujourd'hui.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en tant que correspondant en charge des questions de défense.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_19-DE

Est candidat : Ludovic ESPITALIER-NOËL

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 23 voix Pour et 6 Abstentions (Régis FACCHINETTI, Jessica PIC, Jean VETTER, Ismahan MAHJOUB, François THÉOU, Caroline LAUNAY) ;

Le Conseil Municipal désigne Ludovic ESPITALIER-NOËL en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 10 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SÉNÉ 56860 MORBIHAN

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 10 avril 2026
et publication le 10 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.